

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le **25 JUIN 2024**

ID : 089-218902658-20240624-202427-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2024-27
Séance du 24 juin 2024

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 3
En exercice	: 13	Absents excusés	: 3
Présents	: 09	Absent	: 1
Date de convocation	: 17/06/2024	Date d'affichage	: 17/06/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Brigitte DURY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés: Philippe BALANÇON pouvoir à Dominique TORCOL
Arlette COURTY pouvoir à Marie-Christine GAULUET
Jérôme DUHANOT pouvoir à Brigitte DURY

Absent : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

La hausse des charges diverses et des produits alimentaires oblige la société API RESTAURATION à augmenter le prix du repas.
Nous devons ainsi procéder à une hausse du prix par repas.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de tarifier le prix des repas pour l'année scolaire 2024/2025

DIT que pour cette période le prix du repas est fixé à 3,95 €

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Publication ou notification le

25 JUIN 2024
25 JUIN 2024
25 JUIN 2024



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL